



Affiché le : 03/09/2022

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM : José MERCIER ; Bernard BERTIN ; Pascal DENIEL ; Pascal COLLIN ; Dominique MOTEL. MMES : Rolande RICAUD ; Stéphanie LESEIGNEUR ; Françoise AUBAUD ; Anne-Laure LE TALLEC ; Sophie COUKA ; Laure JAMAIN ; M. Christian DE SALLIER ; Ingrid GARDE ; Inesse MAILLOT

Absents excusés : Sophie COUKA pouvoir donné à José MERCIER.

Secrétaire : Ingrid GARDE

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du compte-rendu du 8 juillet 2022
2. Budget Commune – Décision modificative n°2
3. Budget Lotissement La Gréette - Décision modificative n°2
4. Contrat de forage
5. Modification des contrats de location
6. Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet
7. Subvention au titre des amende de police dotation 2021 – programme 2022
8. Modification du PLU
9. Adhésion à l'association « SEEP »
10. Gratuité de la garderie pour l'enfant de l'agent technique
11. Embellissement de la concession de M. LEPAGE René

Délibération 2022.07.01

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 01 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance du 01 avril 2022 sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2022.09.02

COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget Commune afin que :

- Le remboursement en capital de la dette soit couvert par des capitaux propres (compte 002 / 1068 pour 6 443.20 €)
- L'acquisition de la licence du logiciel Segilog puisse être mandatée (compte 2051 pour 2 784 €)
- Afin d'intégrer le bien sans maître à la fois en comptabilité et en inventaire (compte 21318 / 1328 pour 2 974.95 €)

| Section fonctionnement | |
|------------------------|-----------------------------|
| Dépenses | Recettes |
| | Chapitre 002 : - 6 443.20 € |
| | Compte 70 : + 6 443.20 € |

| Section d'investissement | |
|---|---|
| Dépenses | Recettes |
| Compte 2051 : + 2784 € | Chapitre 10 : Compte 1068 : + 6 443.20 € |
| Chapitre 041 : Compte : 21318 : + 2 974.95 € | Chapitre 041 : 1328 : + 2 974.95 € |

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** la décision modificative ci-dessus du budget Commune.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2022.09.03

BUDGET LOTISSEMENT LA GREETTE : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget du lotissement La Gréette afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 300 000 € (initialement prévu à 250 000 €).

| Dépenses d'investissement | Recettes d'investissement |
|---|---|
| Chapitre 16 : Compte 1641 : + 50 000 € | Chapitre 16 : Compte 1641 : + 50 000 € |

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** la décision modificative ci-dessus du budget La Gréette.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2022.09.04

CONTRAT DE FORTAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de forrage permettant à la société PIEGON CARRIERES d'utiliser le chemin d'exploitation n°115.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** le contrat de forrage
- **APPROUVER** la convention liée au contrat de forrage
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2022.09.05

MODIFICATION DES CONTRATS DE LOCATION

Il convient d'apporter des précisions sur les contrats de réservation de la salle polyvalente, et des locaux d'hébergement notamment sur le prix de la vaisselle qui est proposé à 50 €.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** les modifications proposées aux futurs contrats de location
- **ACCEPTER** le forfait vaisselle pour 50 €
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2022.09.06

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Au vu de la prise de poste de Madame THOMAS Soizic, depuis le 16 juin 2022 sur le poste d'agent d'accueil, il convenait de modifier son contrat, afin qu'elle diminue ses heures du côté « agent technique », passant de 35 heures à 18 heures.

Il convient également de préciser que l'on ne peut pas directement modifier son contrat pour diminuer ses heures car cette baisse représente plus de 10% de son temps de travail. Le comité technique a été saisi, la commission s'est déroulée le 12 septembre dernier.

Le comité technique a émis un avis favorable à cette demande.

Le contrat de travail de Mme THOMAS, peut être modifié du côté « agent technique » pour 18/35 H hebdomadaire.

Du côté « administratif », un arrêté de nomination stagiaire avec reprise des services doit être également mis en place.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** la modification du contrat de Mme THOMAS, côté technique
- **ACCEPTER** la mise en place d'un arrêté de nomination stagiaire, côté administratif
- **AUTORISER** le maire ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2022.09.07

SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE DOTATION 2021 – PROGRAMME 2022

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal que dans le cadre de la pose de 3 radars pédagogiques + écluse VC105, un dossier de demande de subvention a été complété.

Le coût total de l'opération s'élevant à 7 405.95 €, la commission permanente chargée d'attribuer les subventions nous accorde une subvention de 2 888.32 € pour ce projet.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** la subvention pour 3 radars pédagogiques et une écluse VC105
- **REPORTER** le 4^{ème} radar sur l'année 2023 pour demander une nouvelle subvention
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Délibération 2022.09.08

MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire présente le projet de Madame LEROY au projet au Conseil Municipal.

Ce projet vient compléter l'idée du gîte déjà ouvert depuis deux ans, au Moulin du Perray, avec des locations de logements atypiques tel que des roulottes ou des cabanes perchées. Ce type de logement est 100 % autonome puisque équipé de panneaux solaires et de toilettes sèches.

Ces nouveaux équipements pourraient se trouver aux abords de l'étang, ce qui nécessite une modification de la zone dans le PLU.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **REPORTER** l'examen de la demande ainsi que l'actuelle modification en cours (passage zone 2AU en 1 AU) à l'année 2023, compte tenu des contraintes du service secrétariat.
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Délibération 2022.09.09

ADHESION A L'ASSOCIATION « SEEP »

Monsieur le Maire présente l'association SEEP (Sauvegarde Environnement et Patrimoines Bretons) au Conseil Municipal. Association luttant contre la pose de nouvelles éoliennes, dont le siège social est situé à Comblessac.

La cotisation annuelle à cette association est de 5 €, le Maire précise qu'actuellement 6 communes de VHBC (Comblessac, Saint-Séglin, Les Brûlais, Loutehel, Bovel, Baulon) sont opposées aux projets éoliens sur leur territoire et travaillent ensemble pour le préserver d'un mitage par des champs éoliens.

Le Conseil Municipal de Bovel, réaffirme son opposition formelle à tout projet sur la commune, et rappelle qu'en l'état actuel de la réglementation le PLU en vigueur n'autorise aucune installation.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **REPORTER** la décision d'adhésion au prochain Conseil Municipal.

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Délibération 2022.09.10

GRATUITE DE LA GARDERIE POUR L'ENFANT DE L'AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition gratuitement, si besoin, la garderie pour l'enfants de l'agent technique qui commence son travail à 8h00 et finit à 16h30

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **AUTORISE** la gratuité de la garderie du matin pour un enfant
- **AUTORISE** le maire et ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2022.09.11

EMBELLISSEMENT DE LA CONCESSION DE M. LEPAGE RENE

Monsieur le Maire rappelle la donation que M. LEPAGE René a fait à la commune.

Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal d'embellir la concession par une plaque funéraire.
(Texte à définir).

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** la pose et la gravure d'une plaque commémorative sur la concession de M. LEPAGE René
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h18

Le 03 octobre 2022,
Le Maire, José MERCIER

